

FICHE PRATIQUE N°1 : EDIFIER OU MODIFIER UNE CLOTURE



LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES DU DOSSIER

CERFA

Déclaration préalable
à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle ou ses annexes

Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour une déclaration préalable
à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle ou ses annexes

Demandeur de permis et autres autorisations d'urbanisme
Fiche complémentaire / autres demandeurs

L'imprimé CERFA n°13703*08 Renseigné et signé.

La déclaration des éléments nécessaires aux calculs des impositions Renseignée et signée.

Fiche « Autre demandeur » A renseigner si vous déclarez deux demandeurs

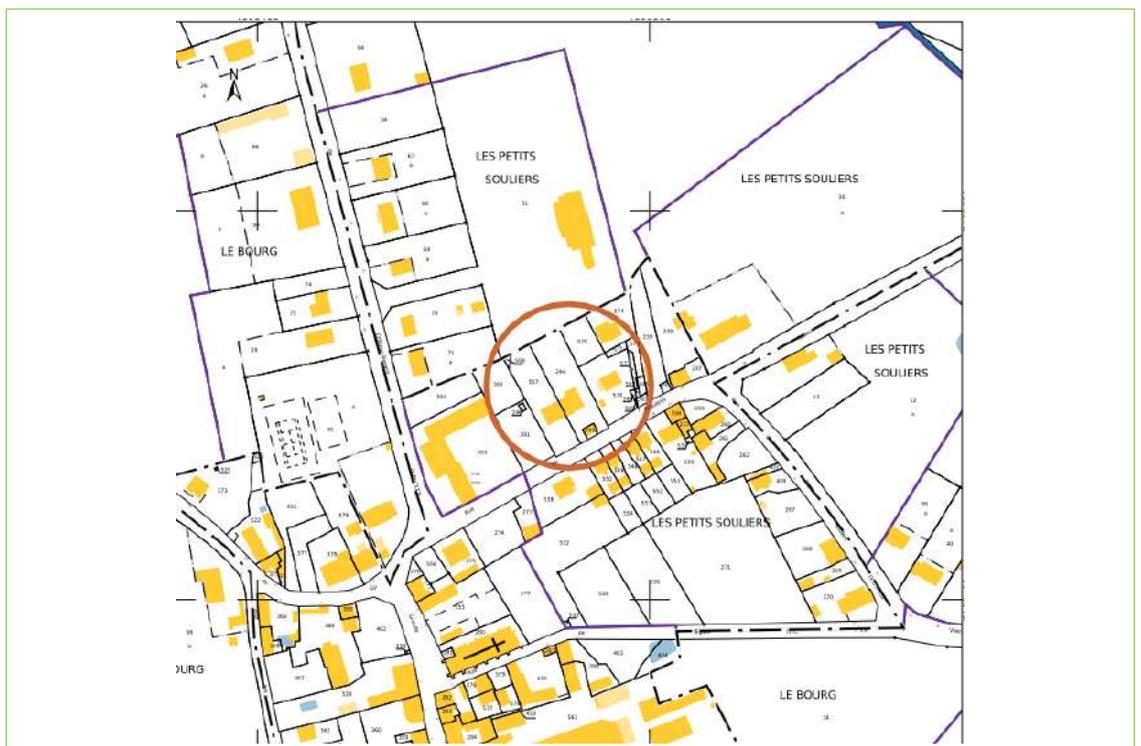
Le plan de situation doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune.

Vous pouvez imprimer ce type de plan à partir du site :

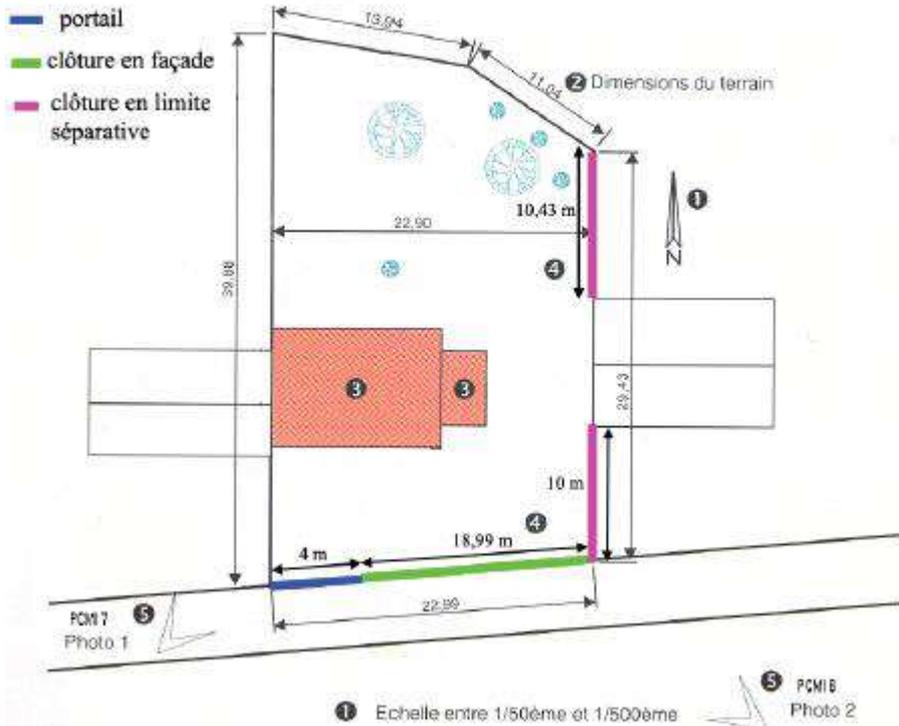
www.cadastre.gouv.fr

Pour un projet situé en ville une échelle de l'ordre du 1/2 000 ou du 1/5 000 (ce qui correspond par exemple au plan local d'urbanisme ou à un plan cadastral) peut être retenue.

DP1. PLAN DE SITUATION



DP2. PLAN DE MASSE



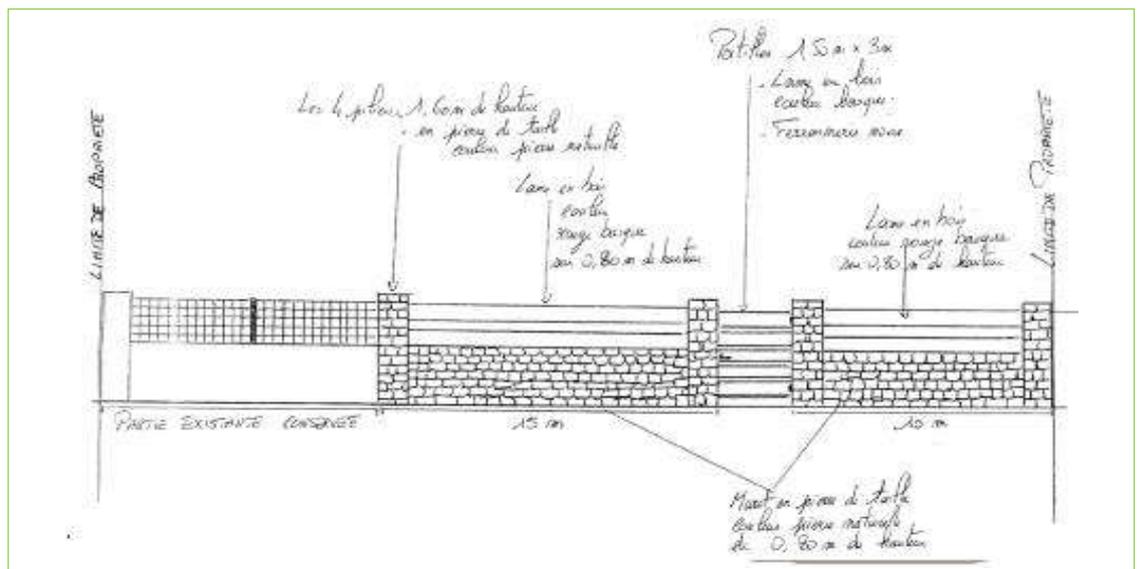
Vous devez indiquer sur le plan son échelle et l'orientation.

Le plan de masse doit faire apparaître :

- l'échelle du plan et l'orientation
- les dimensions du terrain
- les bâtiments existants
- l'emplacement de la clôture, portail, portillon et leurs dimensions
- les endroits précis d'où vous avez pris vos photos

DP.4 PLAN DES FACADES

Indiquer les hauteurs, largeurs et longueurs de chaque élément du projet (clôture, portail, portillon, pilier)



DP.6 INSERTION GRAPHIQUE



Permet d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages.

Pour réaliser ce document, vous pouvez recourir à différentes techniques :
Photomontage avec calque, croquis ou image de synthèse, ...

Permet d'évaluer la qualité du paysage actuel au sein duquel le projet est envisagé ainsi que son environnement immédiat.

DP.7 PHOTOGRAPHIE DE PRES



DP.8 PHOTOGRAPHIE DE LOIN



Permet d'évaluer la qualité du paysage actuel au sein duquel le projet est envisagé ainsi que son environnement plus éloigné.

Photographie prise depuis l'espace public permet : de percevoir la rue et les constructions environnantes.